

**SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012**  
COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

L'an deux mille douze, le 25 octobre, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

**Présents** : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P VERNAZOBRES MM J.L.LAFONT M P FIORINI G.EVANGELISTA J.P.DEMEREAU O SUSINI J.C.ROUX C BEAUFILS et MMES C MARCHAL G CHOLLIER J ROZÉ S.KOROL V PUPIER L.BOULAIRE L DA CRUZ C.JOVET

**Absents** : M M.GELIN F.PETRICIG P.JOMAIN P.MAES P.BORDEL MMES. C.BRUYAS-HERNANDEZ N.FAILLET M DUC S CELANI F.ARTOLLE

**Pouvoirs** :

M M.GELIN donne pouvoir à M J.L.LAFONT

M P.JOMAIN donne pouvoir à M J.P.DEMEREAU

M P.MAES donne pouvoir à M P.FIORINI

M P.BORDEL donne pouvoir à Mme G CHOLLIER

Mme C.BRUYAS-HERNANDEZ donne pouvoir à M F.DENISSIEUX

Mme N.FAILLET donne pouvoir à Mme S.KOROL

Mme M DUC donne pouvoir à Mme C MARCHAL

Mme F.ARTOLLE donne pouvoir à Mme C.JOVET

Mme CHOLLIER Gisèle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30 octobre 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 19 octobre 2012.

---

Le compte rendu du 13 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

**N° 01.10.12 : ICPE – Bassins de rétention / Infiltration à Genas.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de la réalisation de bassins.

---

**N° 02.10.12 : ICPE – CM MATERIAUX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue du renouvellement et de l'extension de l'exploitation de carrières sise lieu-dit « la Petite Craz » à Saint Laurent de Mure sous réserve que les camions ne transitent pas sur la RD 147 en direction du centre-ville de la commune.

---

**N° 03.10.12 : Convention de déversement des eaux usées industrielles de l'établissement MERSEN – 15, rue Jacques de Vaucanson 69720 Saint Bonnet de Mure.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention relative au déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement communal raccordé au réseau du Grand Lyon entre les cinq parties citées ci-dessus et,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

---

**N° 04.10.12 : Budget Eau - Décision Modificative n°1.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la décision modificative N°1 du Budget Eau 2012.

---

**N° 05.10.12 : Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire – Modification.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**MODIFIE** le 4<sup>ème</sup> alinéa de la délibération du 27 mars 2008 comme suit :

« 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 400 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial de plus de 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

---

**N° 06.10.12 : Admission en non-valeur –Diverses pièces.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'admission en non-valeur des pièces listées par le trésor public. Cette dépense sera inscrite au compte 6541.

---

**N° 07.10.12 : Convention d'objectifs avec l'école de Musique Vincent d'Indy.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention d'objectif entre l'école de musique Vincent d'Indy et la commune et,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

---

**N° 08.10.12 : Actualisation du montant d'une subvention - Ecole de Musique Vincent d'Indy.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** l'actualisation du montant de la subvention à l'école de Musique Vincent d'Indy à hauteur de 85 000 €, au lieu de 81 445 € initialement prévus et,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser ladite subvention.

---

**N° 09.10.12 : Attribution d'une subvention au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 34 365,00€ au CIAS et,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser ladite subvention.

---

**N° 10.10.12 : Demande de subvention sur la réserve parlementaire pour le projet de requalification de la Halle des sports n°1.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le projet de transformation en salle polyvalente à dominante sportive de la HS n°1 et
- **SOLLICITE** une subvention auprès de Monsieur le Député pour son financement.

---

**N° 11.10.12 : Assurance groupe – CDG 69.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adhérer au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune de St Bonnet de Mure contre les risques financiers liés au régime de protection sociale et

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant à intervenir.

*N° 12.10.12 : Taux de vacation du service scolaire.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

- **DECIDE** de faire appel quand nécessaire à des intervenants vacataires et
- **DE REVALORISER** les taux horaires dès la parution des augmentations prévues par circulaire préfectorale.

---

*N° 13.10.12 : Pôle Enfance Jeunesse - Tarification de l'activité bois.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le tarif forfaitaire de 5€ de l'activité « Bois ».

---

*N° 14.10.12 : Pôle Enfance Jeunesse - Taux des vacances mini-séjours.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le taux des vacances mini-séjours à 9,73€ de l'heure pour 2012. Ce taux horaire suivra l'augmentation du taux horaire du smic majoré de 3,5 %.

---

*N° 15.10.12 : Pôle Enfance Jeunesse - Taux des vacances animation temps de midi.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le taux des vacances animation temps de midi à 25,00 € brut de l'heure pour l'année scolaire 2012-2013.

---

*N° 16.10.12 : Marché de Noël – Tarification.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le tarif forfaitaire de 20,00 € par chalet, pour les 2 jours du Marché de Noël.

---

*QUESTIONS DIVERSES :*

*Prochain Conseil Municipal le 13 décembre 2012*